



Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes, Inc. tenue le 11 février 2023 via la plateforme de réunion Zoom (AGA virtuelle).

Nombre total de membres praticiens le 11 février 2023 : 664

Nombre total de membres praticiens présents à l'AGA de 2022 : 67

Nombre total de procurations reçues des membres praticiens pour l'AGA de 2022 : 0

Total des membres éligibles présents et par procuration : 67

Quorum requis: vingt (20) membres votants : Quorum confirmé

Membres de l'Exécutif présents :

- Christine Léger, Présidente
- Aaron LeBlanc, Président-élu
- Tom Peppard, Secrétaire-trésorier

Membres de l'exécutif non présents :

- S/O

Les Directeurs régionaux présents :

- Martine Hudon, Zone 4 (Madawaska/Nord-Ouest)
- Jo-Ann Hache, Zone5 (Restigouche)

Directeurs régionaux non présents :

- Ashley Brzezicki, Zone 1 (Moncton/Sud-Est)
- Krista Sutton Zone 2 (Fundy/Saint John)
- Alison Orr Zone 3 (Fredericton/La Vallée)

Bureau de la Directrice exécutive :

- Coralie Hopkins, Directrice exécutive

Invités:

- Aucun invité présent

1. Règles de la réunion

Christine Léger a expliqué pourquoi l'AGA 2022 s'est tenue en février 2023. Elle a expliqué que certains membres peuvent être déroutés par notre référence à l'AGA comme étant l'AGA 2022 alors que nous sommes en 2023. Les Règlements stipulent que l'AGA doit être tenue au maximum 14 mois après la dernière AGA, qui a eu lieu le 4 décembre 2021. L'AGA de 2022 était programmée pour le 11 février 2023, ce qui permet de tenir compte des 14 mois après la dernière AGA. Christine a déclaré qu'elle voulait clarifier ce point avec tout le monde.

- 6.4.1 *Les **Assemblées générales annuelles** se tiennent au moins au cours de chaque exercice financier et au plus tard quatorze (14) mois après la tenue de l'**Assemblée générale annuelle** précédente.*

Christine Léger établit le nombre requis pour les résolutions spéciales 2/3, c'est-à-dire les amendements aux Règlements. Le nombre requis est de 45 pour les résolutions spéciales.

8.7 MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

8.7.1 *Les présents **Règlements** peuvent être modifiés lors d'une **Assemblée générale**.*

8.7.2 *Les présents **Règlements** ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une **Résolution spéciale** adoptée lors d'une **Assemblée générale**, qui se déroulera de la manière déterminée par le **Conseil d'administration**.*

2. Mot de reconnaissance des nations autochtones

Christine Léger, Présidente, lit à haute voix le mot de reconnaissance des nations autochtones.

3. Rappel à l'ordre

Christine Léger, Présidente, ouvre la séance de l'Assemblée générale annuelle 2022 à 10h09.

L'option est donnée de fournir des informations dans l'une ou l'autre des langues officielles, l'anglais ou le français. Personne n'a demandé à ce que les explications soient fournies en français. Il est également possible de poser des questions et d'obtenir des réponses dans l'une ou l'autre langue dans le chat ou dans la boîte de questions/réponses.

4. Établissement du quorum

Le quorum est établi et confirmé.

6.10 QUORUM POUR LES AGAS ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Le quorum est de vingt (20) membres votants.

2.1.21 "Membre votant" signifie que seuls les membres praticiens qui sont en règle avec l'Association et avec le Collège et qui l'ont été pendant au moins trente (30) jours immédiatement avant une assemblée générale peuvent voter sur toutes les questions qui le requièrent aux assemblées générales.

5. Approbation de l'ordre du jour de 2022

La motion d'approbation de l'ordre du jour, tel que présenté, est faite par Lindsey Fraser.

La motion est appuyée par Cara Seeley.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion d'approbation de l'ordre du jour, telle que présentée, a été votée et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

6. Lecture, correction et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2020.

La motion visant à approuver le procès-verbal de l'AGA 2020, tel que présenté, est présentée par: Martine Hudon.

La motion est appuyée par Jennifer Brewer.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

Corrections: Il n'y a pas eu d'erreurs ou d'omissions.

La motion d'approbation du procès-verbal de 2021 a été votée et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

7. Rapports de l'exécutif et des comités

a. Rapport de la Présidente

Erica Robertson propose de recevoir le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Isabelle Gionet.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport de la Présidente a été votée et reçue par les membres admissibles à voter. La motion est adoptée.

Monica Pelletier propose d'approuver le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Martine Hudon.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation du rapport de la Présidente est mise aux voix et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

b. Rapport de la Directrice exécutive

La motion pour recevoir le rapport, tel que présenté, est faite par Jo-Ann Haché.

La motion est appuyée par Monica Carroll.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport de la Directrice exécutive a été votée et reçue par les membres admissibles à voter. Motion adoptée.

La motion pour approuver le rapport, tel que présenté, est faite par Erica Robertson.

La motion est appuyée par Amber MacDonald.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation du rapport de la Directrice exécutive est mise aux voix et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

c. Rapport du Comité sur la prévention et l'éducation en matière d'agression (CPEA)

Lindsey Fraser propose de recevoir le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Holly Peters.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport du CPEA a été votée et reçue par les membres votants admissibles. Motion adoptée.

Joëlla Thibodeau propose d'approuver le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Roberte Richard.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion d'approbation du rapport du CPEA est mise aux voix et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

d. Rapport du Comité de la vérification et des finances

Une motion visant à recevoir ce rapport, tel que présenté, est présentée par Matthew Wills.
La motion est appuyée par Tiffany Jardine.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport du Comité de la vérification et des finances a été votée et reçue par les membres admissibles à voter. Motion adoptée.

Jo-Ann Hache propose d'approuver le rapport, tel que présenté.

La motion est appuyée par Melanie Toner.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion d'approbation du rapport sur la vérification et les finances est mise aux voix et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

e. Rapport du Comité consultatif sur la gouvernance du Conseil d'administration (CCGC)

Erica Robertson propose de recevoir ce rapport, tel que présenté.

La motion est appuyée par Amber MacDonald.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport du CCGC a été votée par les membres votants admissibles. Motion adoptée.

David Chesson propose d'approuver le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Matthew Wills.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion d'approbation du rapport du CCGC a été votée et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

f. Rapport d'instruction

La motion pour recevoir ce rapport, tel que présenté, est faite par Monica Pelletier.

La motion est appuyée par Holly Peters.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion pour recevoir le rapport d'instruction a été votée et reçue par les membres votants admissibles; il y a eu quarante et un (41) votes pour, aucun vote contre et une (1) abstention. Motion adoptée.

La motion pour approuver le rapport, tel que présenté, est faite par Holly Peters.

La motion est appuyée par Marsha Thelosen.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation du rapport d'instruction est mise aux voix et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

g. Rapport d'examen financier

Cara Seeley propose de recevoir le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Tiffany Jardine.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport d'examen financier a été votée et reçue par les membres votants admissibles. Motion adoptée.

La motion pour approuver le rapport, tel que présenté, est faite par Matthew Wills.

La motion est appuyée par Charlyne Boudreau.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation du rapport d'examen financier a été votée et reçue par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

h. Rapport du Comité de mentorat

Jo-Ann Haché propose de recevoir le rapport tel que présenté.

La motion est appuyée par Roberte Richard.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion visant à recevoir le rapport du comité de mentorat a fait l'objet d'un vote par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

La motion pour approuver le rapport, tel que présenté, est faite par Holly Peters.

La motion est appuyée par Monica Pelletier.

Discussion: il n'y a pas de discussion.

La motion d'approbation du rapport du Comité de mentorat a été votée et approuvée par les membres votants admissibles. La motion est adoptée.

8. Affaires nouvelles

i. Élections pour les postes suivants:

Poste de Président

Christine Léger est proposée au poste de Présidente.

Christine Léger accepte la nomination.

Le nombre de candidats au poste est égal au nombre de postes vacants. Il y a suffisamment de candidats pour le poste de Président; aucune autre nomination n'a été soumise à la date limite de 15 jours avant l'AGA. Les nominations de l'assemblée ne sont pas autorisées, conformément aux Règlements.

Christine Léger est élue par acclamation au poste de Présidente.

Poste de Président-élu

Aaron LeBlanc est proposé au poste de Président-élu.

Aaron LeBlanc accepte la nomination.

Le nombre de candidats au poste est égal au nombre de postes vacants. Il y a suffisamment de candidats pour le poste de Président-élu; aucune autre nomination n'a été soumise à la date limite de 15 jours avant l'AGA. Les nominations de l'assemblée ne sont pas autorisées, conformément aux Règlements.

Aaron LeBlanc est élu par acclamation au poste de Président-élu.

Postes de Directeurs régionaux

Zone 2 - Baie de Fundy/Saint John

Discussion: il y a eu une discussion.

Aucun candidat. Mandat de deux ans.

Christine Léger, Présidente, indique que le poste de la Zone 2 est vacant et qu'il n'y a aucun candidat. Le Conseil espère qu'au cours des semaines et des mois à venir, il trouvera des candidats pour combler ce poste vacant. Ils combleront le poste vacant par une nomination conformément à l'autorité du Conseil d'administration en vertu des Règlements. Une notification sera diffusée auprès de nos membres. Si un participant de cette zone souhaite proposer son nom, veuillez contacter l'ANBMT après cette réunion. Nous aimerions vraiment qu'un membre représente chaque région.

Zone 4 - Madawaska/Nord-Ouest

Martine Hudon a été nommée au poste de Directrice régionale, Zone 4, Madawaska /Nord-Ouest.

Martine Hudon a accepté cette nomination.

Le nombre de candidats au poste est égal au nombre de postes vacants. Il y a suffisamment de candidats pour le poste de Directeur régional, Zone 4, Madawaska /Nord-Ouest; aucune autre candidature n'a été soumise à la date limite de 15 jours avant l'AGA. Les nominations de l'assemblée ne sont pas permises selon les Règlements.

Martine Hudon est élue par acclamation au poste de Directrice régionale, Zone 4, Madawaska /Nord-Ouest.

Zone 6-Bathurst/Péninsule acadienne

Discussion: il y a eu une discussion.

Aucun candidat. Mandat de deux ans.

Christine Léger, Présidente, indique que le poste de la Zone 6 est vacant et qu'il n'y a aucun candidat. Le Conseil espère qu'au cours des semaines et des mois à venir, il trouvera des candidats pour combler ce poste vacant. Ils combleront le poste vacant par une nomination conformément à l'autorité du Conseil d'administration en vertu des Règlements. Une notification sera diffusée auprès de nos membres. Si un participant de cette zone souhaite proposer son nom, veuillez contacter l'ANBMT après cette réunion. Nous aimerions vraiment qu'un membre représente chaque région.

Zone 7-Miramichi

Discussion: il y a eu une discussion.

Aucun candidat. Mandat d'un an.

Christine Léger, Présidente, indique que le poste de la Zone 7 est vacant et qu'il n'y a aucun candidat. Le Conseil espère qu'au cours des semaines et des mois à venir, il trouvera des candidats pour combler ce poste vacant. Ils combleront le poste vacant par une nomination conformément à l'autorité du Conseil d'administration en vertu des Règlements. Une notification sera diffusée auprès de nos membres. Si un participant de cette zone souhaite proposer son nom, veuillez contacter l'ANBMT après cette réunion. Nous aimerions vraiment qu'un membre représente chaque région.

j. Vote pour approuver les modifications proposées aux Règlements, comme suit:

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.2 Les **Dirigeants de l'Association** exercent leurs fonctions conformément aux dispositions suivantes:

c) Chacun des **Dirigeants**, à l'exception du président, est élu par les **Membres votants**; et

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

- 5.2.2 Les **Dirigeants de l'Association** exercent leurs fonctions conformément aux dispositions suivantes:

c) Chacun des **Dirigeants**, à l'exception du Président, est élu par les **Membres votants**; si le Président-élu ne peut ou ne veut pas occuper le poste de Président et que le Président sortant propose de remplir un autre mandat ou si un Directeur se propose, le poste sera élu par les membres votants conformément aux **Articles 5.3.4, 5.4.4** et aux **Politiques et procédures**; et

Erica Robertson propose d'approuver la modification des Règlements.

La motion est appuyée par Martine Hudon.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu quarante-huit (48) votes pour, un (1) vote contre. La motion est adoptée.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 5.2.2 Les **Dirigeants de l'Association** exercent leurs fonctions conformément aux dispositions suivantes:

d) Le Président doit avoir exercé la fonction de Président-élu avant de devenir Président du **Conseil d'administration**.

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

- 5.2.2 Les **Dirigeants de l'Association** exercent leurs fonctions conformément aux dispositions suivantes:

d) Le Président doit avoir occupé le poste de Dirigeant ou de Directeur avant de devenir Président du **Conseil d'administration**, conformément à l'**Article 5.4.4** et aux **Politiques et procédures**;

Matthew Wills propose d'approuver la modification des Règlements.

La motion est appuyée par Holly Peters.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu cinquante et un (51) votes pour, zéro (0) votes contre. La motion est adoptée.

3. NOMINATION ET ÉLECTION

- 5.4.4 À l'expiration de leur mandat ou en cas de vacance du poste de Président, le Président-élu doit pourvoir ce poste.

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

- 5.4.4 À l'expiration de son mandat ou en cas de vacance du poste de Président, le Président-élu occupe ce poste. Si le Président-élu ne peut ou ne veut pas occuper le poste, le Secrétaire-trésorier doit le faire. Si le Secrétaire-trésorier ne peut ou ne veut pas occuper le poste de Président, le poste peut être

occupé par un Directeur du conseil conformément à l'**Article 5.1.1-5.1.3** et aux **Politiques et procédures**.

Lindsey Fraser propose d'approuver l'amendement au Règlement.

La motion a été appuyée par Erica Robertson.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée aux Règlements a été votée et approuvée par les membres admissibles à voter; il y a eu quarante-huit (48) votes pour, zéro (0) votes contre. La motion est adoptée.

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.8 MOTIFS DE RÉVOCATION

d) être absent à plus de trois (3) réunions consécutives du **Conseil d'administration**, après avoir été informé de la tenue de ces réunions et à l'exclusion des absences excusées par un vote à la majorité simple du **Conseil d'administration**;

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

5.8 MOTIFS DE RÉVOCATION

d) être absent de plus de deux (2) réunions consécutives du **Conseil d'administration**, après avoir été informé de la tenue de ces réunions et à l'exclusion des absences excusées par un vote de la majorité simple du **Conseil d'administration**; ou

Melanie Perrin propose d'approuver la modification des Règlements.

La motion est appuyée par Tiffany Jardine.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu quarante-sept (47) votes pour, zéro (0) votes contre. La motion est adoptée.

5. OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS

5.12.1 Le Président:

a) A servi en tant que Président-élu avant de devenir Président du **Conseil d'administration**;

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

5.12.1 Le Président:

a) A occupé le poste de Dirigeant ou de Directeur avant de devenir Président du **Conseil d'administration**, conformément à l'**Article 5.4.4** et aux **Politiques et procédures**;

Monica Pelletier propose d'approuver la modification des Règlements.

La motion est appuyée par Matthew Wills.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu cinquante et un (51) votes pour, zéro (0) votes contre. La motion est adoptée.

6. LA DÉFINITION ET L'INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS

2.1 DÉFINITIONS

Définition proposée du règlement : (Indiqué en bleu)

2.1.12 "**Membre d'office**" signifie et désigne un membre d'un organe (le conseil ou un comité) qui en fait partie en raison de l'exercice d'une autre fonction, par exemple le Président ou le Directeur exécutif.

Lindsey Fraser propose d'approuver la modification du Règlement.

La motion est appuyée par Holly Peters.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu quarante-cinq (45) votes pour, zéro (0) votes. La motion est adoptée.

7. OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS

5.12.1 Le Président:

d) Est membre d'office de tous les comités, à l'exception du Comité consultatif sur la gouvernance du conseil;

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

5.12.1 Le Président:

d) Est **Membre d'office** de tous les comités, à l'exception du Comité consultatif sur la gouvernance du conseil;

Erica Robertson propose d'approuver la modification du Règlement.

La motion est appuyée par Roberte Richard.

Discussion: Une discussion s'ensuit. Une question est posée : "Le Président peut-il être membre du Comité de la vérification et des finances?" Coralie Hopkins répond que la réponse est oui. Le seul comité dont le Président n'est pas membre d'office est le Comité consultatif sur la gouvernance du conseil d'administration.

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu quarante-neuf (49) votes pour, zéro (0) votes. La motion est adoptée.

8. DIRECTEUR EXÉCUTIF

5.14.3 Le Directeur exécutif ne vote à aucune réunion.

Modification proposée au règlement : (Indiqué en bleu)

5.14.3 Le Directeur exécutif ne prend part à aucune réunion et participe en tant que **Membre d'office** au Conseil d'administration et à ses différents comités.

Tiffany Jardine propose d'approuver la modification du Règlement.

La motion est appuyée par Matthew Wills.

Discussion : une discussion a eu lieu. Une question a été posée : "Si nous disons "doit" ("shall" en Anglais), est-ce que cela rend la chose obligatoire ?". Coralie Hopkins a répondu que la réponse était oui. "Shall" signifie "obligatoire".

La motion d'approbation de la modification proposée au Règlement a été votée et approuvée par les membres votants admissibles; il y a eu quarante-sept (47) votes pour, zéro (0) votes. La motion est adoptée.

k. Annonce de la date de l'AGA de 2023

Discussion: il y a eu une discussion.

Christine Léger, Présidente, a annoncé que la prochaine AGA de 2023 se tiendra en personne. La date et le lieu seront annoncés à une date ultérieure. Donc, restez à l'écoute. Elle lit à haute voix le Règlement 6.4.1.

*6.4.1 Les **Assemblées générales annuelles** se tiennent au moins au cours de chaque exercice financier et au plus tard quatorze (14) mois après la tenue de l'**Assemblée générale annuelle** précédente.*

9. Ajournement

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

La motion d'ajournement de la réunion est présentée par Melanie Perrin.

La motion est appuyée par Amber MacDonald.

Discussion: il n'y a pas eu de discussion.

Une question a été posée : "Pouvons-nous recommander que l'AGA se tienne plus tard au printemps, lorsqu'il y a moins de risques de tempêtes ?". Coralie Hopkins répond que la réponse est oui. Nous essayons toujours de programmer l'AGA à un moment où il y a moins de risques de tempête.

La motion d'ajournement de la réunion a été votée par les membres présents par le biais d'un sondage virtuel en direct; tous les participants ont voté pour l'ajournement de la réunion, sans vote contre ni abstention. La motion est adoptée.

La réunion est ajournée à **12h19**.

Approuvé par le Conseil d'administration:: 12 mars 2023

Signature de la Directrice: 